

CETTE « CORPORATION » DONT PENASSE EXIGE LE SOUTIEN

Si l'Association des journalistes professionnels ne l'avait pas aidé à accéder aux conférences de presse faisant suite aux réunions du Comité de concertation et du Conseil national de sécurité pendant la crise sanitaire, son nom et celui de sa revue seraient restés largement méconnus. Les relations entre le rédacteur en chef de *Kairos* et les représentants de la profession se sont, depuis, largement dégradées. Et pour cause...

Isabelle Philippon (CSCE)

1 5 avril 2020. Conférence de presse du Conseil national de sécurité (CNS) (1) dans le « bunker » (2) de la rue de la Loi à Bruxelles, présidée par la Première ministre Sophie Wilmès. La Belgique est alors assiégée par la première vague de la pandémie de Covid. Ce jour-là, un représentant d'un média alors inconnu des membres de la presse traditionnelle se présente : Alexandre Penasse, journaliste et rédacteur en chef de *Kairos*, journal qui se proclame en première page « anti productiviste » et œuvrant « pour une société décente ».

En introduction à sa question qu'il tarde à poser, il décline une série de noms d'experts ayant, dans le passé, travaillé pour des multinationales ou des organismes financiers, et qui ont été choisis par le gouvernement pour l'éclairer sur la meilleure manière de gérer la crise sanitaire. Il détaille chaque CV, et son intervention semble ne jamais devoir se terminer. Wilmès s'impatiente : « Je vous encourage à terminer votre question et j'y répondrai. » Penasse ramasse enfin sa question : « Quelle légitimité démocratique y a-t-il à prendre des décisions quand la plupart des membres qui décident et réfléchissent font partie de multinationales et de la finance ? » Sophie Wilmès défend l'intégrité des experts et leur engagement « pour le bien commun ». Et s'offusque – c'est maladroit – du caractère « politiquement biaisé » de la question. C'est ainsi que s'est déroulée la première question largement médiatisée de Penasse, celle qui a lancé sa notoriété.

11 février 2022 : près de deux ans plus tard, pendant la conférence de presse faisant suite au Comité de concertation (Codeco) (3), Alexandre Penasse lâche, cette fois à l'attention d'Alexander De Croo qui a succédé à Wilmès à la tête du gouvernement, cette tirade d'anthologie : « Toutes vos conférences de presse ne sont que du spectacle (...) Vous n'avez pas de réponses. L'heure n'est plus à vous poser des questions. L'Histoire vous jugera. »

« Parfois il y a de la comédie en conférence de presse », réagit De Croo. Rideau.

Une tribune inespérée

En moins de deux ans, Alexandre Penasse, le rédacteur en chef de *Kairos*, est parvenu à faire parler de lui et de son média jusque-là confidentiel, en faisant flèche de tout bois : il accuse les gouvernants d'être de mèche avec les scientifiques et la galaxie pharmaceutique pour imposer aux citoyens des mesures sanitaires inutiles, des vaccins mortels, et des mesures privatives de nos libertés essentielles. Quant aux membres de la presse *mainstream* et les représentants des journa-

**Les questions posées,
pendant la crise sanitaire,
par le rédac' chef de *Kairos*
ne sont pas toutes dénuées
d'intérêt sur le fond, loin
s'en faut. Mais elles sont
irrecevables sur la forme**

listes professionnels, ils sont les porte-voix des gouvernements : ils ont, clame en substance *Kairos*, instillé la peur, la culpabilité, la délation, la division. Ils ont prêché le covidisme, se sont érigés en tribunal de l'Inquisition, ont traqué les hérétiques modernes qui refusaient leur doxa, désormais repris sous le nom de « complotistes ».



⇒ Penasse, notre Julian Assange national (4), ou plutôt un Don Quichotte opportuniste, prompt à voir des complots partout et à qualifier d'« hérétiques » tous ceux qui ne partagent pas sa vérité ? Lanceur d'alertes ou propagateur populiste de *fake news* et obsédé du complot ?

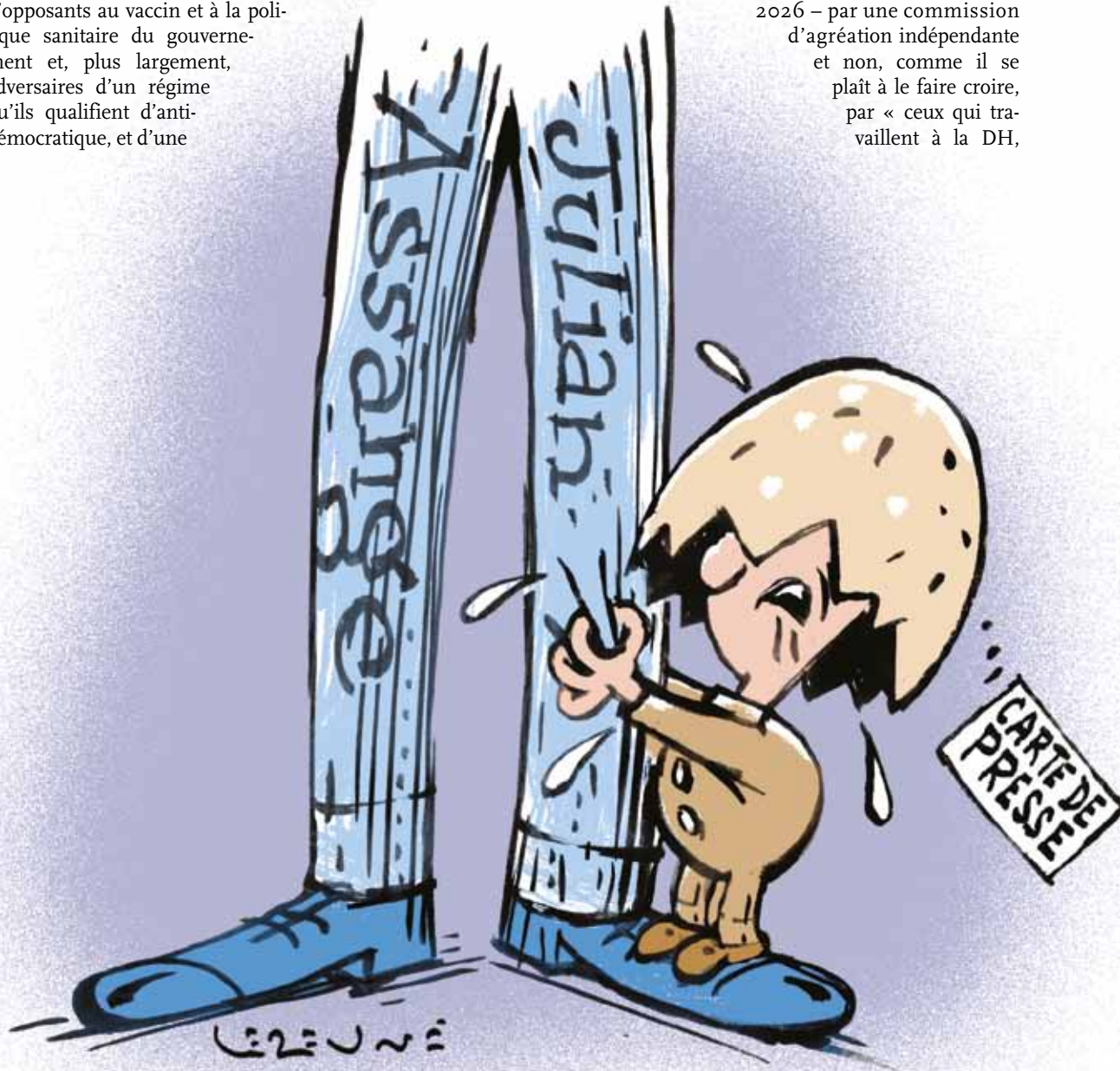
Les questions posées, pendant la crise sanitaire, par le rédac' chef de *Kairos*, ne sont pas toutes dénuées d'intérêt sur le fond mais, telles que posées par Penasse, elles sont irrecevables sur la forme, en tout cas en conférence de presse : lourdement accusatrices et interminables, elles s'apparentent davantage au réquisitoire, au *one man show* qu'à de vraies questions appelant de vraies réponses. Cette forme irrecevable, et le biais cognitif qui imprègne tous les raisonnements de Penasse, ont rendu ses interrogations totalement inaudibles par les politiques, et sujettes aux railleries de la profession. Elles auront en tout cas permis à son journal – un bimestriel qui a fêté ses dix ans cette année – de sortir de l'anonymat. Et de fédérer autour de lui une galaxie de petits groupes d'opposants au vaccin et à la politique sanitaire du gouvernement et, plus largement, adversaires d'un régime qu'ils qualifient d'anti-démocratique, et d'une

presse « vendue » aux intérêts des puissants.

Aujourd'hui, officiellement, ils sont près de 120.000 à le suivre sur son groupe Facebook, et quelque 5.200 sont membres du groupe Facebook privé « La Re(love)ution du salon », un autre proche partenaire allié à *Kairos*. C'est ce groupe – et en particulier l'humoriste David Schiepers, un de ses administrateurs - qui a, entre autres actions de soutien à *Kairos*, appelé ses membres à manifester pour permettre à Alexandre Penasse de récupérer sa carte de presse et à plaider auprès de la Communauté française pour qu'elle continue à subsidier *Kairos*.

Ne pas confondre Assange et Calimero

Alexandre Penasse, victime d'un système injuste, arbitraire et corrompu, à l'instar de Julian Assange dont le nom et le visage apparaissent en tête de chaque numéro du bimestriel, avec la mention du nombre de semaines de « privation de liberté pour avoir dit la vérité » ? Rastreins, valet ! comme on dit à Liège. N'est pas Assange qui veut. Si sa carte de presse lui a été refusée pour la période 2022-2026 – par une commission d'agrément indépendante et non, comme il se plaît à le faire croire, par « ceux qui travaillent à la DH,



RTL, Rossel, Sudpresse... » (lire l'encadré ci-contre) -, c'est pour la simple et bonne raison qu'il avait omis de signaler que, pour une partie au moins de la période précédente, l'essentiel de ses revenus professionnels ne provenaient pas de ses activités journalistiques, mais bien de son salaire perçu en qualité de directeur dans un centre PMS. Notons que cette raison nous a été communiquée de manière officieuse, et que nous aurions aimé vérifier auprès du principal concerné, mais en vain puisqu'il nous a refusé toute interview. Pour éviter tout malentendu, il faut insister sur le fait que la carte de presse de journaliste professionnel n'est nullement indispensable pour exercer un travail journalistique : l'auteur de ces lignes n'en détient elle-même plus depuis plusieurs années (d'une part parce que le CSCE éditant *Ensemble !* n'est pas une entreprise de presse, de l'autre parce qu'elle exerce par ailleurs un travail de formatrice en tant qu'indépendante). C'est la règle, et elle est la même pour tout le monde. Alexandre

**N'est pas Assange qui veut.
Si le renouvellement de
sa carte de presse lui a été
refusée, ce n'est pas pour
le censurer, mais parce qu'il
avait omis de signaler
qu'il était rémunéré par un
centre PMS bruxellois**

Penasse a pourtant hurlé à l'injustice : « *Je me suis battu, écrit-il, nous nous sommes battus, avec Kairos, depuis des années, pour construire cette vérité. (...) Cela me vaut le retrait de ma carte de presse. Il n'en faut pas davantage pour comprendre qui ils sont et qui ils servent.* » Il omet bien sûr d'expliquer à ses fidèles – qui ont signé une pétition en faveur du renouvellement de sa carte de presse – les vraies raisons du non-renouvellement de sa carte de presse...

Penasse a bénéficié du soutien de l'AJP...

Le piquant de l'histoire – mais de cela Penasse ne se vante pas -, c'est que c'est notamment grâce à l'intervention de l'AJP et de Martine Simonis, sa secrétaire générale, qu'il a obtenu l'autorisation de participer en tant que journaliste – et donc avant que les infos concernant son emploi au centre PMS d'Etterbeek ne soient éventées et avant le non-renouvellement de sa carte de presse – aux conférences de presse du Conseil national de sécurité (CNS) et du Comité de concertation (Codeco), filmées en direct et diffusées sur les petits écrans. Ces conférences de presse se donnent au « bunker » de la chancellerie. Dûment pourvu, à l'époque, de sa carte de presse, Penasse sollicite le service de presse de la Première ministre Wilmès pour qu'on lui en accorde l'accès, en ↗



**CARTE DE PRESSE REFUSÉE
À PENASSE POUR
DES RAISONS OBJECTIVES**

A l'automne 2021, Alexandre Penasse, rédacteur en chef de *Kairos* se voit refuser, en première instance, le renouvellement de sa carte de presse pour la période 2022-2026, décision qui a été confirmée en appel en décembre 2021.

Penasse hurle à la censure, et explique à ses fidèles que « ceux qui travaillent à la DH, RTL, Rossel, Sudpresse... » - tous corrompus, tous valets du pouvoir, dit-il en substance - lui ont refusé sa carte de presse pour la raison que sa parole libre et sa recherche de la vérité dérangent.

Ces accusations de Penasse poussent l'Association des journalistes professionnels (AJP) à publier une mise au point sur son site (1). Elle précise d'emblée que l'AJP n'est en réalité « ni responsable, ni comptable, des attributions, renouvellements ou non renouvellements des cartes de presse », mais que ceux-ci sont du ressort d'une commission d'agrégation indépendante et d'une commission d'appel dont le fonctionnement est réglé par arrêté royal. « *Le Conseil de l'AJP tient à attirer l'attention sur les fausses affirmations qui circulent, principalement parmi les "supporters" de monsieur Alexandre Penasse :*

▷ La commission d'agrégation est indépendante de l'AJP et de son Conseil.

▷ (...)

Il existe des conditions pour obtenir le titre de journaliste professionnel et il n'y a dans l'appréciation des situations personnelles aucune part de subjectivité.

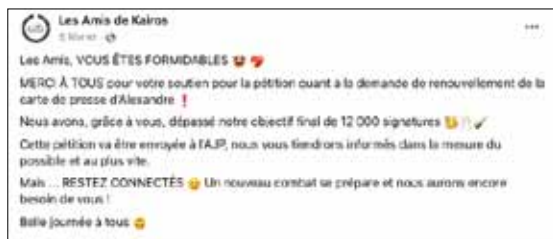
▷ (...)

▷ L'AJP conseille par conséquent à celles et ceux qui s'insurgent contre ce non-renouvellement de prendre connaissance auprès de monsieur Penasse des raisons pour lesquelles la commission d'agrégation lui a refusé le renouvellement. Ces raisons lui ont été formulées par écrit, de sorte qu'il ne devrait pas être trop compliqué pour lui de copier-coller celles-ci. Soyez d'ores et déjà assurés qu'il ne s'agit nullement de la « volonté de le faire taire » au motif que « ce qu'il dit dérange ».

▷ (...)

▷ Il sait en effet et sans aucun doute pertinemment que la commission d'agrégation est tenue à la confidentialité des dossiers qu'elle traite mais pourrait lui-même lever cette confidentialité plutôt que de s'en servir pour taire les raisons objectives pour lesquelles le renouvellement lui a été refusé. » Notons que nous avons posé par écrit la question à Alexandre Penasse, car nous aurions aimé qu'il nous communique les raisons officielles du non-renouvellement de sa carte de presse, dans les termes dans lesquels celui-ci lui a été communiqué par la commission d'agrégation, mais sans succès (lire l'article « *Alexandre Penasse : "Je ne vois pas l'intérêt de faire une interview avec vous" » en p. 8)*





Le groupe Facebook « Les Amis de Kairos » a pris l'initiative d'une pétition en faveur du renouvellement de la carte de presse de Penasse. Elle a récolté plus de 13.000 signatures.

⇒ vain. Il se tourne alors vers l'AJP, dont il est toujours membre en 2020 – époque à laquelle il ne trouve pas encore cette association infréquentable... - , et lui demande son soutien. L'AJP intervient en sa faveur, et Penasse est admis dans le pool des journalistes ayant accès à la conférence de presse.

Mais il se distingue rapidement par ses questions interminables, ses réponses à ses propres questions qui le sont tout autant, bref, il se rend insupportable.

Rapidement, les services de la chancellerie interdisent à Penasse l'accès au « bunker » et aux conférences de presse, mais celui-ci brandit la menace d'une action en justice et, neuf mois plus tard, les services du Premier rétro-pédalent : le 27 novembre 2020, le rédacteur en chef de Kairos se réinvite à la conférence de presse, bien décidé à poser d'autres questions « impertinentes ».

Mais, en plein direct, la régie de la chancellerie, briefée par le service de communication, coupe la question de Penasse : cette action, motivée par l'exaspération provoquée par le personnage et ses questions-fleuve et accusatrices, n'en est pas moins parfaitement maladroite, voire inadmissible. Penasse a beau jeu d'hurler à la censure, et d'asseoir son identité de martyr de la vérité aux yeux de ses aficionados.

...avant de le désavouer et d'en être désavoué

Au printemps 2021, un texte intitulé « A quoi sert le syndicat des journalistes ? » paraît sur le site de Kairos. On peut y lire ceci : « Notre collectif de citoyens s'est constitué pour dénoncer l'absence de soutien de l'Associa-



Martine Simonis, secrétaire générale de l'AJP, a été la cible d'une campagne de protestation, par mails, de la part des supporters d'Alexandre Penasse.

tion des Journalistes Professionnels (AJP) vis-à-vis de Kairos et Alexandre Penasse et, in fine, se demande à quoi ils servent. Le collectif invite à une marche le 15 juillet à 17 heures pour la liberté du Journalisme. Cette dernière prendra son départ au Bois de la Cambre (kiosque), pour se rendre jusqu'aux locaux de l'AJP, situés au 21 rue de la Senne. »

S'ensuit une interpellation de l'AJP, à qui Les Amis de Kairos reprochent son absence de réaction face à la censure dont fait l'objet Alexandre Penasse : « Nous avons constaté que le journaliste ne peut poser qu'une seule et unique question, et ce uniquement après que les médias principaux aient eu voix au chapitre lors du Codeco. (...) De plus, lors du Codeco du 18 juin dernier (NDLR : il s'agit du 18 juin 2021), le porte-parole de Monsieur Alexander De Croo a interrompu et menacé ce même journaliste de ne plus pouvoir participer aux conférences de presse s'il ne posait pas directement sa question (...) Nous, citoyens, pensions qu'une association telle que la vôtre garantissait la liberté de la presse, qu'elle était le gardien farouche et fidèle de notre quatrième pouvoir, défenseur de notre démocratie, de nos droits et de nos libertés. (...) Aujourd'hui et au vu de ces faits, nous doutons de vous, de la pertinence de vos actions, de vos choix, de votre attitude, de votre existence même. »

L'AJP cible de campagnes de harcèlement

Dans son message de fin d'année 2021, deuxième année marquée par le Covid, l'AJP constate l'étendue des dégâts : « De nombreuses rédactions sont minées par la fatigue et l'épuisement. Le virus n'en est pas le seul responsable : le climat de haine et de radicalisation augmente sur

Le piquant de l'histoire ? C'est grâce à l'intervention de l'AJP que Penasse a obtenu l'autorisation de participer aux conférences de presse du du Codeco

les réseaux sociaux comme sur le terrain ; la méfiance voire l'hostilité d'une partie de la population se fait bruyamment entendre, à coup de pétitions ou de campagnes mails malveillantes. Les insultes et menaces et même les violences physiques se multiplient de manière très inquiétante.

Des informations fantaisistes, tronquées ou volontairement mensongères sont créées ou relayées par de petits médias qui se présentent comme « alternatifs » ou « activistes », qui suscitent ou parfois organisent le bashing de la profession, en désignant des rédactions ou des journalistes à la vindicte de leurs sympathisants, tout en prétendant être les seuls à être des « médias libres » et à « dire la vérité » ou mieux à « respecter la déontologie ». »

L'AJP désigne alors les sympathisants de Kairos et

d'Alexandre Penasse : « Ils ont pris pour cibles nos messageries et nos réseaux sociaux et nous reprochent, en vrac, de ne pas défendre "la seule presse libre et indépendante", d'avoir retiré sa carte de presse à Alexandre Penasse, de ne pas le soutenir, bref de ne pas faire notre boulot (les termes utilisés sont souvent bien plus grossiers, nous avons été accusés de mensonge, de corruption et même de complicité de génocide). »

« Des petits médias qui se présentent comme "alternatifs" ou "activistes" suscitent ou parfois organisent le *bashing* de la profession, en désignant des rédactions ou des journalistes à la vindicte de leurs sympathisants » (l'AJP)

Et l'Association des Journalistes professionnels de juger par ailleurs assez paradoxal qu'Alexandre Penasse réclame son aide – pour le défendre face à la censure dont il a fait l'objet et aussi face aux mauvais traitements que lui a infligés un policier au cours d'une manifestation –, alors qu'il ne cesse de la dénigrer à longueur de vidéos, posts et autres Facebook *live*...

Kairos mis à l'écart de la sphère médiatique traditionnelle

Si l'année 2020 coïncide avec l'éclosion médiatique de *Kairos*, les années 2021 et 2022 scellent sa mise à l'écart des terres médiatiques classiques. Logique sans doute pour un média qui se revendique « radical » et adversaire acharné du pouvoir en place et de ses valets et autres porte-voix médiatiques, entendez les médias classiques. Difficile d'exiger le beurre et l'argent du beurre. *Kairos* se complait dans sa posture victimaire de Calimero à laquelle le « pouvoir » et ses lieutenants l'auraient contraint.

En 2021, la revue de Penasse s'est vue privée des aides à la presse périodique dont elle avait bénéficié en 2020. Pour avoir droit à ces aides, dont le système est, nous en convenons, très imparfait (*lire en p. 42*), les rédactions des périodiques demandeurs doivent, entre autres (nouvelles) conditions, être membre de l'Autorité pour l'autorégulation de la déontologie journalistique (ADJJ) (5), appliquer le code de déontologie journalistique (6) approuvé et publié par le Conseil de déontologie journalistique (CDJ), et reconnaître l'autorité de ce dernier pour traiter d'éventuels manquements.

Le « cas » *Kairos* est évidemment délicat : pendant toute la crise sanitaire, le bimestriel n'a cessé de dénoncer les journalistes belges et leur entre-soi, leurs compromis-

sions avec l'industrie pharmaceutique et le pouvoir, et d'entretenir un climat de défiance, voire de haine, vis-à-vis des médias traditionnels (certains des agresseurs des journalistes couvrant les manifestations contre les mesures sanitaires ont clamé leur soutien au « Pangolin », alias David Schiepers, l'un des bras droits de Penasse). Le groupe privé Facebook « La Ré(love)ution du salon », orchestré par le même Schiepers, proche de *Kairos* et de Penasse, a diligenté plusieurs actions à l'encontre de l'AJP, sous la forme, notamment, de campagnes de mails envoyés au siège de l'association ainsi qu'à l'adresse personnelle de Martine Simonis, la secrétaire générale de l'AJP.

C'est dans ce contexte-là que l'ADJJ a dû se pencher sur la demande d'adhésion de *Kairos*, ses membres devant donc vérifier le respect, par *Kairos*, de la déontologie journalistique. Précisions qu'outre le devoir d' « informer dans le respect de la vérité », le Code de déontologie prévoit, en son article 21, que les journalistes doivent « faire preuve entre eux de confraternité et de loyauté, sans renoncer pour autant à leur liberté d'investigation (...) ». Inutile de dire que l'audition de Penasse, lequel était flanqué de son avocate, s'est mal passée, et que *Kairos* s'est vu refuser son adhésion à l'ADJJ. La revue n'a donc pas pu solliciter les aides à la presse périodique pour 2021.

Fin 2021, Penasse se voit refuser le renouvellement de sa carte de presse pour la période 2022-2026. Autant d'événements qu'il lit avec ses lunettes de victime de censure et d'ostracisme. Et qui lui valent l'admiration et le soutien indéfectible de quelques milliers de groupies remontés contre les « autorités »... □

(1) Le Conseil national de sécurité (CNS) existe depuis 1980 et vise habituellement à régler des conflits communautaires. Il a été activé par l'ancienne Première ministre Sophie Wilmès pour décider des mesures de confinement lors de la première vague de la pandémie. En dehors des phases de crise, les décisions dans ce domaine sont cependant plutôt prises en Comité de concertation (Codeco).

(2) La salle de presse, dite « le bunker », inaugurée en 1992, est construite dans les sous-sols de la Chancellerie au 16, rue de la Loi (Bruxelles). C'est dans cette salle que le gouvernement présente aux journalistes les décisions prises lors de la réunion du Conseil des ministres, et c'est là également qu'étaient annoncées les mesures décidées au sein du Codeco durant la crise sanitaire.

(3) Le Comité de concertation (Codeco), créé pour faire face aux attentats de 2015, réunit des ministres fédéraux, régionaux et communautaires. C'est en son sein que se sont décidées la plupart des mesures sanitaires durant la pandémie de Covid-19, en complément du Conseil national de sécurité.

(4) Julian Assange est le journaliste et lanceur d'alerte (controversé) fondateur de Wikileaks, dont les révélations lui valent la perte de sa liberté depuis 2005 (d'abord sept ans de confinement dans l'ambassade d'Equateur en Grande-Bretagne et, depuis 2012, l'emprisonnement en Grande-Bretagne). La Grande-Bretagne a signé cet été l'acte d'extradition vers les Etats-Unis, où il risque cent-septante-cinq ans de prison.

(5) L'Autorité pour l'autorégulation de la déontologie journalistique (ADJJ) est la structure juridique, organisée sous la forme d'asbl, qui assure le fonctionnement du Conseil de déontologie journalistique (CDJ).

(6) Le Code de déontologie journalistique adopté en 2013 prévoit notamment que les journalistes doivent « informer dans le respect de la vérité », « informer de manière indépendante », « agir avec loyauté » et « respecter les droits des personnes ».